

# **ASSEMBLEE GENERALE DU JANVIER 2022**

## **ATTENTION**

### **Respect des mesures sanitaires en vigueur**

L' A.G. du 14 janvier se déroulera de manière particulière du fait de l'application des contraintes sanitaires renforcées, et de la jauge de 50 personnes imposée par la mairie:

- les licenciés mineurs ne seront pas admis
- avant d'entrer dans la salle avec votre masque en place:
- laisser un espace de 2 mètres entre vous minimum
- présenter son pass sanitaire au contrôleur
- se rincer des mains au gel hydroalcoolique
- s'asseoir sur un chaise et ne plus en bouger
- garder avec soi la demande de licence et le paiement (pas de rédaction du document sur place pour éviter les attroupements)
- ramassage des demandes qui seront contrôlées en fond de salle
- comptage des présents

Si le quorum est atteint, l'AG pourra commencer

Comptant sur votre présence afin d'éviter un report, merci par avance de respecter cette procédure.

Jean-Pierre POTEL